

**N°80/2021**

**Arrêté de la Présidente**

**Du 8 juillet 2021**

# **SOMMAIRE**

---

## **Arrêté de la Présidente du Conseil régional**

---

- Arrêté de la Présidente du 8 juillet 2021 portant sur cinq équipes admises à concourir au concours d'architecture relatif à l'extension - la restructuration et la réorganisation au lycée Funay – Hélène Boucher - Le Mans (72).

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées  
Service des assemblées  
Dossier suivi par : Laurence TUAL  
Tél : 02.28.20.58.60

Nantes, le 9 juillet 2021

## AVIS DE MISE A DISPOSITION

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL


Est paru :

Arrêté de la Présidente du 8 juillet 2021 portant sur cinq équipes admises à concourir au concours d'architecture relatif à l'extension - la restructuration et la réorganisation au lycée Funay – Hélène Boucher - Le Mans (72).

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional, n° 80/2021, est mis à disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Région.

Bon pour affichage  
Le 12 JUIL. 2021

Pour la Présidente du Conseil régional et par  
délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et des  
Assemblées,



Carine BOULAY

Arrêté relatif à la liste des candidats admis à concourir à un concours d'architecture

**POUR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE  
ET PAR DELEGATION LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT STRATEGIE, PROSPECTIVE ET RESSOURCES**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;  
 VU le Code de la commande publique ;  
 VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à l'élection de sa Présidente ;  
 VU l'arrêté de délégation de la Présidente au Directeur général adjoint en charge de la stratégie, de la prospective et des ressources en date du 5 juillet 2021 ;  
 VU la délibération du Conseil régional relative à la formation du jury de concours du 22 mars 2018 ;  
 VU l'arrêté désignant le représentant de la Présidente pour présider les jurys de concours en date du 27 octobre 2017 ;  
 VU l'arrêté désignant les membres à voix délibérative du 10 mai 2021 ;  
 VU l'avis formulé par le jury de concours réuni le 25 mai 2021 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

**Sont admises à concourir, dans le cadre du concours d'architecture relatif à l'extension - la restructuration et la réorganisation au lycée Funay – Hélène Boucher - Le Mans (72) les cinq équipes suivantes :**

N° de registre	Nom du mandataire de l'équipe	Compétences	Nom des cotraitants et sous-traitants
EI.71	<b>BRULÉ ARCHITECTES ASSOCIÉS Rennes (35)</b>	Economiste	EGIS BATIMENTS CENTRE-OUEST – Nantes (44)
		BET BIM Management	
		BET Environnement	
		BET Structure dont structure bois	
		BET fluides et thermiques	
		BET SSI	
		BET grande cuisine	ARWYTEC – Paris (75)
	BET acoustique	ACOUSTIBEL – Chavagne (35)	
EI.65	<b>ATELIER DELAROUX Le Mans (72)</b>	Economiste	CMB – Le Mans (72)
		BET BIM Management	OTEIS – Le Mans (72)
		BET Environnement	
		BET Structure dont structure bois	SIGMA INGENIERIE – Le Mans (72)
		BET fluides et thermiques	OTEIS – Le Mans (72)
		BET SSI	

		BET grande cuisine	BEGC – Nantes (44)
		BET acoustique	ART ACOUSTIQUE – Saint Leu La Forêt (95)
EI.77	<b>MURISSERIE PARENT RACHDI (44 – Nantes)</b>	Economiste	EXECOME – Les Sables d'Olonne (85)
		BET BIM Management	MURISSERIE PARENT RACHDI – Nantes (44)
		BET Environnement	INDDIGO – Nantes (44)
		BET Structure dont structure bois	AREST – Le Bignon (44)
		BET fluides et thermiques	INDDIGO – Nantes (44)
		BET SSI	
		BET grande cuisine	BEGC – Nantes (44)
		BET acoustique	ITAC – Nantes (44)
EI.38	<b>DLW ARCHITECTES (44 - Nantes)</b>	Economiste	GRASSAGLIATA GAUTRON / ECGG – Vertou (44)
		BET BIM Management	DLW ARCHITECTES– Nantes (44)
		BET Environnement	POUGET CONSULTANTS – Nantes (44)
		BET Structure dont structure bois	ECSB – CHALONNES SUR LOIRE (49)
		BET fluides et thermiques	POUGET CONSULTANTS – Nantes (44)
		BET SSI	
		BET grande cuisine	BEGC – Nantes (44)
		BET acoustique	ITAC – Nantes (44)
EI.50	<b>A PROPOS ARCHITECTURE (44 – Vertou)</b>	Economiste	TECHNIQUES ET CHANTIERS – Angers (49)
		BET BIM Management	ATLANCAD– La Chapelle sur Erdre (44)
		BET Environnement	ECHOS – Saint Jean du Cardonnay (76)
		BET Structure dont structure bois	EVEN STRUCTURES– Angers (49)
		BET fluides et thermiques	ACE BRESSUIRE– Bressuire (79)
		BET SSI	
		BET grande cuisine	BEGC – Nantes (44)
		BET acoustique	ACOUSTIBEL – Chavagne (35)
		BET VRD	SITEA CONSEIL – Dompierre sur Yon (17)

**ARTICLE 2**

Le Directeur général adjoint stratégie, prospective et ressources de la Région des Pays de la Loire et le Payeur Régional sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour la Présidente du Conseil régional  
et par délégation,  
Le Directeur général adjoint**



Signé numériquement  
A : NANTES (44966), FR  
Le : 08/07/2021 à 16:10:38  
Région des Pays de la Loire  
1 rue de la Loire  
..... 44966  
NANTES CEDEX 9  
Jean-Pierre SABIO